



CASES R486 CATÉGORIES B [INITIALE]

Public visé : Salariés d'entreprise
Demandeurs d'emploi
Particuliers

- Présentiel Blended-learning
 Distanciel E-learning

Pré-requis :
Aucun

RS 5082

● OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Conduire une PEMP dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel
- Intégrer les règles de sécurité dans la conduite de la PEMP conformément au Référentiel du CACES® R486 Cat B
- Accéder à des emplacements et évoluer en hauteur en sécurité en utilisant une PEMP
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite de la machine

21
Heures

● PARCOURS PÉDAGOGIQUE

Règlementation R486 - Catégorie B

THÉORIE [7,00 H]

- Qu'est-ce qu'une PEMP ?
- Textes de référence
- Classification des PEMP
- Risques à considérer pendant l'utilisation des PEMP
- Comment éviter ces risques
- Les gestes de commandement
- Dispositifs de sécurité
- Vérification de l'appareil
- Consignes de sécurité aux conducteurs, charges nominales/stabilité
- Les documents de suivi

PRATIQUE [7,00 H]

- Conduite d'une PEMP selon la /les catégorie(s) demandée(s)
- Prise en compte de l'élève
- Connaissances de l'élève
- Consignes de sécurité au sol
- Consigne de sécurité élevée
- Contrôles de l'environnement d'évolution
- Conduite de l'élève
- Garage de l'élève

ÉVALUATION [7,00 H]

● MODALITÉS ET TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active, avec modulation des objectifs selon la progression de chacun : les activités mises en œuvre privilégieront les liens avec la pratique, tous les apports théoriques auront une application lors de mises en situations professionnelles.

Matériels sur place : télévision connectée (Inter) ou vidéoprojecteur (Intra), tableau feutres, matériel adapté à la formation

Support de formation : remis à chaque participant en début de session

● QUALIFICATION INTERVENANT(E)(S)

Les formateurs disposent des compétences professionnelles, techniques, pratiques et théoriques en rapport avec le domaine des connaissances concernées, et ont la capacité de les retransmettre.

● DOCUMENTS DE FIN DE FORMATION

Pour l'entreprise :

Certificat de réalisation / Attestation d'assiduité

Pour le stagiaire :

Attestation de fin de formation & Permis CACES

● MÉTHODES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de PEMP sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R486 de la CNAMTS en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins.

La délivrance du CACES permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié, sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Selon la Recommandation R486, le renouvellement du CACES® est obligatoire avec une périodicité de 5 ans.

● ACCÈS À LA FORMATION

- **EPI obligatoires : chaussures de sécurité, casque jugulaire, gants, gilet haute visibilité, harnais de sécurité**
- Ouverture session : à tout moment, sur demande
- Nombre de stagiaires : 6 maximum
- Lieu : Inter (accès PMR) - Intra sur devis
- Accessibilité handicap : contacter notre Référente Handicap

● ORIENTATION POSSIBLE DE FIN DE FORMATION

- Insertion durable en emploi
- Harnais et prévention des chutes
- Gestes et postures



NOUS CONTACTER :

02 42 67 02 27
contact@formapro-proprete.fr
www.formapro-proprete.fr

RÉFÉRENTE HANDICAP :

Laetitia PIERRE
laetitia@formapro-proprete.fr
02 42 67 02 27 - Choix n°5

CASES R486 CATÉGORIES B [RECYCLAGE]

Public visé : Salariés d'entreprise
Demandeurs d'emploi
Particuliers



Présentiel



Blended-learning



Distanciel



E-learning

Pré-requis :

Avoir suivi la formation
initiale CACES R486
[Cat. B]

RS 5082

● OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Conduire une PEMP dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel
- Intégrer les règles de sécurité dans la conduite de la PEMP conformément au Référentiel du CACES® R486 Cat B
- Accéder à des emplacements et évoluer en hauteur en sécurité en utilisant une PEMP
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite de la machine

14
Heures

● PARCOURS PÉDAGOGIQUE

Règlementation R486 - Catégorie B

THÉORIE [3,50 H]

- Qu'est-ce qu'une PEMP ?
- Textes de référence
- Classification des PEMP
- Risques à considérer pendant l'utilisation des PEMP
- Comment éviter ces risques
- Les gestes de commandement
- Dispositifs de sécurité
- Vérification de l'appareil
- Consignes de sécurité aux conducteurs, charges nominales/stabilité
- Les documents de suivi

PRATIQUE [3,50 H]

- Conduite d'une PEMP selon la /les catégorie(s) demandée(s)
- Prise en compte de l'élévateur
- Connaissances de l'élévateur
- Consignes de sécurité au sol
- Consigne de sécurité élevée
- Contrôles de l'environnement d'évolution
- Conduite de l'élévateur
- Garage de l'élévateur

ÉVALUATION [7,00 H]

● MODALITÉS ET TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active, avec modulation des objectifs selon la progression de chacun : les activités mises en œuvre privilégieront les liens avec la pratique, tous les apports théoriques auront une application lors de mises en situations professionnelles.

Matériels sur place : télévision connectée (Inter) ou vidéoprojecteur (Intra), tableau feutres, matériel adapté à la formation

Support de formation : remis à chaque participant en début de session

● QUALIFICATION INTERVENANT(E)(S)

Les formateurs disposent des compétences professionnelles, techniques, pratiques et théoriques en rapport avec le domaine des connaissances concernées, et ont la capacité de les retransmettre.

● DOCUMENTS DE FIN DE FORMATION

Pour l'entreprise :

Certificat de réalisation / Attestation d'assiduité

Pour le stagiaire :

Attestation de fin de formation & Permis CACES

● MÉTHODES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de PEMP sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R486 de la CNAMTS en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins.

La délivrance du CACES permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié, sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Selon la Recommandation R486, le renouvellement du CACES® est obligatoire avec une périodicité de 5 ans.

● ACCÈS À LA FORMATION

- **EPI obligatoires :** chaussures de sécurité, casque jugulaire, gants, gilet haute visibilité, harnais de sécurité
- Ouverture session : à tout moment, sur demande
- Nombre de stagiaires : 6 maximum
- Lieu : Inter (accès PMR) - Intra sur devis
- Accessibilité handicap : contacter notre [Référente Handicap](#)
- Tarifs consultables sur notre site internet

● ORIENTATION POSSIBLE DE FIN DE FORMATION

- Insertion durable en emploi
- Harnais et prévention des chutes
- Gestes et postures



NOUS CONTACTER :

02 42 67 02 27
contact@formapro-proprete.fr
www.formapro-proprete.fr

RÉFÉRENTE HANDICAP :

Laetitia PIERRE
laetitia@formapro-proprete.fr
02 42 67 02 27 - Choix n°5